



Statut juridique pour entreprise de création de jeux vidéo ?

Par **Freeman768**, le **23/09/2019** à **20:00**

Bonjour,
Je suis en train de créer un jeu vidéo par le biais d'une plateforme de financement participatif.
Concrètement, je vais créer mon entreprise, protéger ma marque et rémunérer mes collaborateurs avec les fonds obtenus via la plateforme en échange de contrats de cession de droits d'auteur.
D'après vous, quel est le statut juridique le plus adapté à la forme

de mon projet ?
Merci



Par **morobar**, le **24/09/2019** à **08:29**

Bjr,
Rien de juridique dans cette demande, même question pour ouvrir une charcuterie ou un garage.
Il paraît préférable de consulter la chambre de commerce locale qui identifiera votre besoin et vous conseillera utilement sur les 36000 formes sociales que vous pouvez adopter à la création de l'entreprise, et le cas échéant comment débiter sous un statut et le faire évoluer par la suite.
La ligne rouge est celle de la séparation des patrimoines d'un côté le vôtre et de l'autre celui de l'entreprise.

Par **Freeman768**, le **25/09/2019** à **20:14**

Bonjour,
Actuellement et après quelques recherches fructueuses, je pense opter pour le

statut juridique de l'EURL.
Le seul frein apparent concerne les coûts de création ; mais rien d'insurmontable.
Voyez-vous une raison pour se tourner vers un autre statut juridique au regard de mon projet ?
Merci

Par **morobar**, le **26/09/2019** à **09:09**

L'inconvénient de l'EURL est l'absence de couverture chômage en cas d'échec de l'entreprise.
Il était question voici peu d'une réforme de l'UNEDIC mais j'ignore où en sont les discussions, pour permettre aux entrepreneurs une aide au retour à l'emploi sous forme d'une allocation.
Pour le reste je réitère mon conseil, celui de consulter la chambre de commerce, en principe cette consultation est gratuite.